

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 octobre 2024

### PROCES VERBAL

#### Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.

Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

**Étaient présents :** M. LIMA Emmanuel, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, Mme JOSSO Gorete, M. GROSJEAN Sébastien, Mmes PAGLIA Olympe, ERCAN Meryam, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia, Mme GARET Sylvie – arrivée 19h12 - et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

#### **Étaient absents représentés :**

Mme LEROY Marie-Pierre  
mandataire Mme LEDOUBLE Catherine

M. BOSSAERT Renaud  
mandataire M. LIMA Emmanuel

M. LAROCHE Sébastien  
mandataire M. CORNEVIN Jean-Pierre

#### **Étaient absents :**

M. NOEL Cédric  
Mme DURUPT

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Meryam ERCAN. Y a-t-il des oppositions ?  
Je vous remercie.

Nous vous avons mis sur table 2 rapports que nous n'avons pas pu vous donner avant puisqu'ils sont passés en CAO hier soir.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2024. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

La date de notre prochain conseil est fixée au 26 novembre et il se tiendra cette fois à la salle des fêtes.

**AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN  
TENNIS COUVERT**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Vote : unanimité**

**TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE PAUL MAITROT  
– AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE-**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**RENOVATION DU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF  
FAMILIAL – AUTORISATION A LANCER ET ATTRIBUER  
LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

*(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)*

**Monsieur Florent BALLANFAT**

En lisant le rapport, j'ai vu « la mise en accessibilité PMR avec notamment l'installation d'un ascenseur dans l'école primaire », ça m'a semblé bizarre par rapport à l'objet du rapport qui concerne la crèche.

**Madame le Maire**

C'est une erreur. Merci pour votre remarque.

**Vote : unanimité**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR  
INDIVIDUEL DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION  
DE LA GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS –  
AUTORISATION A SIGNER**

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Madame Patricia ROGE**

Est-ce que ce n'est pas un petit peu complexe cette histoire de prêter le broyeur ?

**Madame le Maire**

Alors, ça fonctionne bien à Sainte-Savine.

**Madame Patricia ROGE**

C'est déjà expérimenté ailleurs ?

**Madame le Maire**

Oui, Sainte-Savine a été pilote sur ce projet-là. Comme ça fonctionne bien chez eux, on s'est dit qu'on allait essayer chez nous.

**Madame Patricia ROGE**

Donc ça ne prend pas toute une masse de personnel ?

**Madame le Maire**

Nous allons tester et si ça ne nous convient pas de toute façon on ne renouvellera pas l'opération mais au moins on essaie.

**Madame Patricia ROGE**

Je suis tout à fait pour, c'est juste que je me demandais comment ça allait fonctionner. Ce sont les gens qui viennent chercher et qui ramène le broyeur, d'après ce que j'ai compris ?

**Madame le Maire**

C'est bien ça.

**Madame Patricia ROGE**

Alors ça m'amène à une autre question, est-ce que l'idée ce n'est pas de retirer les poubelles de déchets verts qu'on a dans nos maisons ?

**Madame le Maire**

Non, pas du tout. C'est une offre supplémentaire.

**Madame Patricia ROGE**

D'accord. Et au niveau des composteurs, on avait parlé de composteurs individuels et collectifs. Je voulais savoir où on en était sur la ville ?

**Madame le Maire**

Les composteurs individuels sont mis à disposition des habitants par Troyes Champagne Métropole sur demande, en échange d'une formation. Il faut remplir le formulaire de demande en ligne.

En fait, la compétence « déchets », c'est une compétence de Troyes Champagne Métropole et c'est également Troyes Champagne Métropole qui est chargé du déploiement des composteurs donc il y a eu une information dans le magazine il y a quelque temps à destination de l'ensemble des

habitants de l'agglomération. On peut la relayer à nouveau, si vous êtes passé à côté, peut être que d'autres personnes également.

Comme tous les habitants de l'agglomération, vous avez la possibilité de demander un composteur individuel. L'année passée, c'était payant maintenant c'est devenu gratuit en échange d'une formation à la bonne utilisation du composteur.

**Madame Patricia ROGE**

Oui, je ne suis pas la seule parce que ce sont des questions qu'on m'a aussi posées et plein de gens sont passés à côté. Refaire une information dans le magazine ne me semblerait pas mal et ça me permet de relayer aussi.

**Madame le Maire**

On le remettra dans le magazine à l'occasion.

**Vote : unanimité**

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE  
DONNEE A MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE  
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

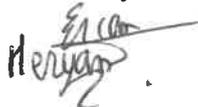
**Mme le Maire**

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci à vous.  
La séance est levée. Bonne soirée.

**FIN DE LA SEANCE À 19H20**

La Secrétaire de Séance,

**Mme Meryam ERCAN**



Le Maire,



Catherine LEDOUBLE

